

Décision 17-DCC-93 du 22 juin 2017

portant réexamen des engagements de la
décision N°14-DCC-50 du 2 avril 2014 relative
à la prise de contrôle exclusif des sociétés
Direct 8, Direct Star, Direct Productions, Direct
Digital et Bolloré Intermédia par Vivendi SA et
Groupe Canal Plus

Posted on: 21 août 2017 | Secteurs :

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Vivendi et Groupe Canal Plus

Dispositif(s)

Décisions

Décision de phase

Phase 2

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou
organisme(s)
concerné(s)**

Direct 8, Direct Star, Direct
Productions, Direct Digital et Bolloré
Intermedia

Suivi des remèdes

- Coordonnées du mandataire :

Advolis - François Dumonteil

Email : fdumonteil@advolis.com

Lire

Le texte intégral

741.69 Ko

L'agrément du mandataire

39.17 Ko

La décharge du mandataire

38.06 Ko

Les engagements

421.76 Ko

Le communiqué de presse